

- Editorial
- Bourse du travail
- Motion de la CGSP Enseignement Mons-Borinage
- Avez-vous bien compris?
- Suppression progressive sur la bonification pour diplôme
- CGSP Enseignement congrès statutaire de la section provinciale
- Détermination de la fin des disponibilités pour maladie des membres du personnel des définitifs
- Coin des jeunes
- Permanences du secteur enseignement
- Coin des seniors

CGSP Enseignement

ANNEE 3 , N ° 2

JUIN 2015

Editorial

L'année scolaire se termine. Et quelle année!

Dès la déclaration de politique fédérale du Gouvernement Michel, nous avons formulé des inquiétudes qui se sont rapidement confirmées. Il nous a semblé utile de vous rappeler les points principaux qui touchent les enseignants dans l'article « **Avez-vous bien compris?** ».

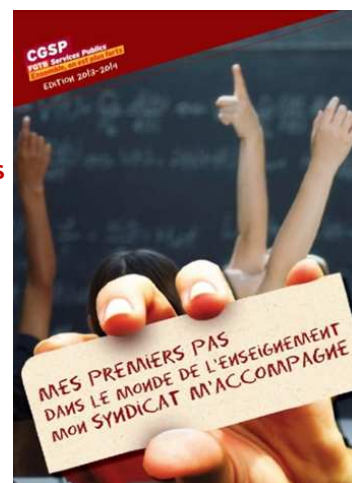
En octobre prochain, nous « fêtons » le 1er anniversaire du Gouvernement Michel, cette date symbolique devra être utilisée pour relancer **un plan d'actions ambitieux**. Espérons que toutes les forces puissent converger en ce sens.

Dans cette attente, notre Bureau Exécutif Régional (B.E.R.) a rédigé une **motion** à l'attention des instances de la F.G.T.B. et la C.G.S.P. pour relayer les avis de la base recueillis lors des assemblées générales que nous avons menées quant à la suite à donner aux plans d'actions.

La fin d'année est aussi une période d'inquiétude pour les **jeunes enseignants** qui s'inquiètent pour leur prochaine désignation. C'est l'occasion de rappeler l'existence de notre **bourse de travail en ligne** qui n'est pas suffisamment utilisée. Pour les enseignants **temporaires**, nous organisons également le calcul des **vacances proméritées** en nos locaux de la rue Lamir. De même, la CGSP-Enseignement a actualisé sa brochure « **Mes premiers pas dans l'enseignement** ». Celle-ci est disponible en format papier ou électronique PDF.

Dans l'attente de la rentrée qui devrait être chaude, profitez bien de vos vacances.

Marc Menu
Secrétaire régional



CGSP Enseignement
18-20, rue Lamir
7000 Mons
Fax: 065/34 61 65

Pour le Subventionné:
Michèle Honoré
michele.honore@cgsp.be
Tél: 065/39 40 00

Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles:
Marc Menu
marc.menu@cgsp.be
Tél: 065/39 40 00

Bourse du travail

Nous avons créé une bourse du travail en ligne accessible via notre site Internet www.cgsp-enseignement.be/mons. Ce service est sous-utilisé. Or, tous les quinze jours, la base de données est « nettoyée » afin d'obtenir une liste fiable d'enseignants sans emploi. C'est particulièrement utile en cette période de désignations pour 2015-2016.

Marc Menu

Michèle Honoré

Secrétaires régionaux

Motion de la CGSP Enseignement Mons-Borinage

Chers affiliés,

Veillez trouver ci-dessous la motion de notre secteur régional Enseignement présentée aux instances de la CGSP et à la FGTB régionales. Elle a également été examinée par le Bureau wallon de la CGSP-Enseignement.

Par le présent courrier, notre Bureau Exécutif Régional souhaite vous faire part, en tant que relais régionaux, de la motion suivante :

La CGSP Enseignement Mons-Borinage propose qu'un plan d'actions interprofessionnel ambitieux soit soumis à l'approbation de ses affiliés dans un délai qui permettra d'organiser la consultation (AG) de ses affiliés et de réunir les instances. La mise en œuvre d'un tel plan pourrait se faire en septembre prochain à la suite du plan actuel. Ne pas agir à la mesure des restrictions imposées serait la pire des choses pour l'avenir du mouvement syndical.

La CGSP-Enseignement Mons-Borinage affirme sa conviction que le Gouvernement Michel sous la coupe de la NVA ne fera aucune marche arrière sur les différents dossiers qui nous mobilisent. Le gouvernement ne bougera pas car les mesures prises et à prendre sont purement idéologiques. Nous avons suffisamment démontré leur aspect contreproductif.

Ce faisant, la chute de ce gouvernement est la seule voie possible. Cela doit constituer l'objectif majeur de nos futures actions. Ces actions devront donc être à la mesure de cet objectif.

Nous sommes en demande d'un plan d'actions capable de l'atteindre. Certains estiment que les actions actuelles épuisent inutilement nos forces et que cela pourrait expliquer la démotivation, voire la démobilisation, de certains camarades.

La proposition d'un plan d'actions, avec cet objectif annoncé, sera peut-être en mesure de relancer le combat. Si les affiliés se prononcent contre cet objectif et le plan connexe, il nous restera à en tirer les conclusions utiles. Nous comptons sur vous pour que cette double proposition (objectif et nouveau plan d'actions) fasse son chemin dans les instances et entraîne une adhésion suffisante à sa mise en œuvre.

Ensemble, on sera plus forts ou on ne sera pas !

Marc Menu

Michèle Honoré

Secrétaires régionaux

Avez-vous bien compris ?

Oui, avez-vous bien compris ce qui vous nous attend ?

-Une diminution de revenu :



-Le **saut d'index** : si vous avez 40 ans (âge moyen des affiliés) et quand le saut d'index sera appliqué, vous perdrez au minimum 45€ net/ mois pendant au moins 25 ans. Perte = 45€ X 25 X12= 13 500€ net min pour un seul saut d'index. Si vous avez la vingtaine, cela arrive à 25 000€. Plus d'un an de salaire net !

-Le report de l'**augmentation intercalaire 57-58** à 61-62 ans décidé par la **FWB** coûtera +/- 4100€ pour un B301 et 6250€ pour un B501 (sans compter la répercussion sur la prime de fin d'année, le pécule de vacances et le montant de la pension !)

-**Un allongement de la carrière** : si vous êtes en début de carrière vous travaillerez **minimum 3 ou 5 ans (*)** en plus avant la pension de retraite (suppression de la bonification pour diplôme +...). Les DDPR reculent de facto de l'équivalent de l'allongement de carrière.
(*) 5 à 7 ans si on se place avant 2012 !

-**La suppression des aménagements de carrière et fins de carrière** : avec la suppression envisagée des interruptions de carrière non-thématiques, il ne sera plus possible de « souffler » pour se régénérer en cours de carrière. Les plus de 55 ans perdraient aussi le droit au temps partiel (ex : IC 1/5) qui leur permettait de tenir le coup.

-**Une diminution de la pension de retraite**: dès que la commission nationale des pensions se réunira, on doit s'attendre à une diminution de la pension de retraite (carrière comptabilisée, période de référence allongée et tantième modifié). L'addition de l'effet des différents facteurs diminuera considérablement votre pension.

-**Les allocations d'insertion professionnelle des jeunes** seront limitées à 25 ans. Les jeunes sans emploi resteront à charge des parents...s'ils en ont les moyens.

-**L'allocation garantie de revenu (AGR)** : de nombreux enseignants en début de carrière connaissent le temps partiel, la remise en cause de l'AGR les affectera en premier.

-**La suppression de la pension pour inaptitude.**

-Nous craignons également les répercussions de l'ajustement budgétaire fédéral sur les entités fédérées (**FWB**).
Le pire est peut-être à venir !

Comme citoyens, nous serons affectés par :

- Une diminution de l'offre de **transport en commun** (SNCB, TEC)
- Des menaces de **privatisation** (Bpost, Proximus,...)
- Une « réorganisation » des **services de santé**
- Un **projet de société** qui ne nous satisfait pas, mené par un parti séparatiste (NVA)
- Nous sommes inquiets pour l'avenir de la **sécurité sociale** acquise par nos aïeux
- ...

Comme syndicalistes, nous ne pouvons être indifférents aux atteintes envers nos Camarades des autres secteurs :

- blocage salarial,**
- disponibilité des prépensionnés,**
- restructurations** diverses dans les **services publics** (services d'intervention, soins de santé, justice, transport en commun, non remplacement,...),...

Ça ne suffit pas à vous motiver à vous engager dans les actions ?

Marc Menu

Michèle Honoré

Secrétaires régionaux



Suppression progressive de la bonification pour diplôme

1) Ne seront pas touchés :

- a) Les MDP qui auront ouvert le droit à la pension anticipée au 01/01/2016
- b) Les MDP qui étaient en DPPR (totale ou partielle) au 01/01/2015
- c) Les MDP qui auraient pu obtenir une DPPR (totale ou partielle) au 01/01/2015 (c'est-à-dire nés en 1959 ou avant + condition de carrière si nés en 1957-58-59 pour une DPPR nouveau régime). (*)
- d) Les MDP qui ont obtenu l'accord pour une DDPR au 01/09/2015 au plus tard

(*) Pour les enseignants nés en 1957 ou après (nouveau régime), il faut introduire sa demande préalable de DPPR au moins 9 mois avant prise d'effet afin de calculer le « pot DPPR » et obtenir une date de pension anticipée.

2) Application de la réduction progressive de la bonification pour diplôme

Rem : les conditions de carrière fixées par le Gouvernement Di Rupo pour l'admission à la pension anticipée sont inchangées, mais on réduit progressivement la valorisation des années d'études.

A) Tableau d'application

Nombre d'années d'études

Date pension anticipée	2 ans	3 ans	4 ans et plus
2016	4 mois par année	5 mois par année	6 mois par année
2017	8	10	12
2018	12	15	18
2019	16	20	24
2020	20	25	30
2021	24	30	36
2022	24	35	42
2023	24	36	48
2024	24	36	54
2025	24	36	60
2026	24	36	66
2027	24	36	72
2028	24	36	78
2029	24	36	84

B) Mesures transitoires pour les MDP nés en 1961 ou avant :

- nés en 1961 ou 1960, maximum 3 ans d'allongement de carrière
- nés en 1959 ou 1958, maximum 2 ans
- nés en 1957 ou avant, maximum 1 an

3) Remarque :

La difficulté majeure de calcul concernera les Enseignants qui auraient pu prendre leur DPPR partielle nouveau régime au 01/01/2015(*) !

Marc Menu

Secrétaires régionaux

Michèle Honoré

Claude Duray

Techniciens

Jean-Luc Delaunois

C.G.S.P.-Enseignement **CONGRES STATUTAIRE DE LA SECTION PROVINCIALE DU HAINAUT**

Il reste judicieux de rappeler que le Bureau Exécutif Provincial (B.E.P.) assure la gestion syndicale collective des établissements provinciaux (écoles, I.M.P., C.P.M.S.,...) en accord avec les secrétaires régionaux, ceux-ci étant membres de droit du Bureau et présents dans les différentes Commissions Paritaires Locales (CoPaLoc).

C'est ainsi que la Section provinciale a organisé des réunions du B.E.P et représenté la C.G.S.P.-Enseignement dans les différents organes de concertation existant au sein de la Province du Hainaut tels que les CoPaLoc (enseignement fondamental, secondaire et de promotion sociale, enseignement supérieur et C.P.M.S.), les Comités de négociation, les commissions techniques ou groupes de travail. Ces activités seront détaillées ci-après, mais d'ores et déjà peuvent être soulignés quelques dossiers significatifs traités durant le mandat 2011-2015:

- Rapport d'évaluation des membres du personnel ;
- Règlement de travail ;
- Changements d'affectation : critères pour les C.P.M.S. ;
- Règlement des prestations des M.D.P. administratifs de la Haute Ecole Condorcet.
- Régularisation des traitements des enseignants provinciaux non subventionnés ;
- Arts infirmiers ;
- Loi de 71

Pour chacun de ces dossiers, nous avons veillé à ce que les droits et les intérêts de nos affiliés soient préservés et/ou respectés et ceci en jouant notre rôle de partenaire actif et responsable de la concertation sans pour autant devenir cogestionnaire de l'organisation des établissements provinciaux.

De même, l'un des autres rôles de la Section provinciale s'est joué au sein du Comité spécial de concertation « Bien-être / S.I.P.P.T. » où nous avons participé à l'élaboration d'un flyer informant les M.D.P. sur le rôle des personnes de confiance ou des personnes ressources ainsi que sur les démarches à effectuer dans le cadre d'une plainte informelle ou formelle. Ce Comité spécial de concertation « Bien-être / S.I.P.P.T. » traite des situations rencontrées au sein de toutes les institutions provinciales et il est important de le rappeler car peu d'agents s'adressent à nous pour nous informer de problèmes d'infrastructures ou relationnels rencontrés au sein de leur Institution. C'est ainsi qu'il est primordial de rappeler également l'utilité de la présence de délégué local lors de la visite annuelle du S.I.P.P.T. / Arista dans l'établissement.

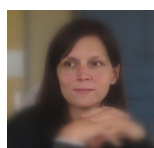
Par ailleurs, il nous est difficile de passer sous silence les nombreux événements ayant secoué l'actualité syndicale du pays et nos actions pour défendre nos acquis, notre Section provinciale ne pouvant que rejoindre les démarches de la C.G.S.P. visant à maintenir et développer des services publics de proximité et de qualité pour tous, ainsi que travailler à la défense de ses travailleurs. La Section provinciale a jusqu'à ce jour toujours géré ses combats au mieux des intérêts de tous en restant avant tout attachée à ses valeurs de solidarité, d'équité et de justice sociale, quels qu'aient été ses détracteurs dans la gestion de certains dossiers.

Enfin, à l'occasion de ce Congrès, que soient remerciés tous les membres du Bureau ainsi que nos représentants syndicaux dans les différents comités : par leur travail, leur disponibilité, leurs compétences, leur dévouement et leur militantisme, ils ont contribué bénévolement à la défense des intérêts des affiliés et des valeurs de la C.G.S.P. et, qu'ils nous aient quittés en cours de mandat, qu'ils ne soient plus des nôtres à l'issue de ce Congrès, qu'ils restent fidèles au poste ou qu'inversement ils nous rejoignent, tous ont enrichi nos réunions par leur présence active et leurs réflexions et ont contribué au dynamisme de notre Section provinciale.

Pareillement, nous espérons que la diversité des horizons éducatifs provinciaux (enseignants de divers niveaux et sections, membres du personnel des C.P.M.S., éducateurs et paramédicaux) puisse continuer à enrichir nos échanges, chacun pouvant à cette occasion être amené à découvrir les coulisses du métier d'un autre acteur éducatif et porter à ce titre un regard neuf sur les difficultés rencontrées par ce dernier et lui ouvrir dès lors des pistes constructives de solutions.

Michèle HONORE,
Présidente de la Section provinciale.

NOM, Prénom	NIVEAU	Régionale
Carpentier Dominique	Secondaire	Charleroi
Charlier Thierry	Educateur IMP	Charleroi
Deneubourg Roxane	Secondaire	Mons
Dubois Stéphane	Secondaire	Hainaut occidental
Godfrinne Sophie	Supérieur	Mons
Honoré Michèle	Secondaire	Mons
Huens Catherine	Secondaire	Mons
Leclercq Richard	Educateur IMP	Charleroi
Lejeune Nathalie	Secondaire	Hainaut occidental
Loquet Jean-Claude	Educateur IMP	Mons
Mabille Danny	Promotion sociale	Mons



Présidente :

Michèle Honoré **Vice-Président :**



Richard Leclercq

Secrétaire :



Roxane Deneubourg

Détermination de la fin des disponibilités pour maladie des membres du personnel définitifs

Rappel: la disponibilité pour maladie s'applique lorsque le membre du personnel définitif (et en activité de service), absent pour cause de maladie, a épuisé le quota de jours de maladie auquel il pouvait prétendre.

Depuis juillet 2014, il est possible de mettre fin à la disponibilité pour maladie durant les vacances d'été.

En effet, si le membre du personnel estime qu'il est apte à reprendre ses fonctions alors que la reprise effective est impossible eu égard aux vacances d'été, il peut dorénavant faire constater cette aptitude de reprise de fonction auprès de la Cellule administrative de Contrôle médical du Ministère de la F.W.B. Cette demande doit être introduite via le formulaire joint à la circulaire 4998 par courrier, par fax ou par courriel. Suite à la réception de ce formulaire et après vérification des données, la Cellule administrative de Contrôle médical transmettra le document à l'organisme de contrôle médical qui enverra un médecin contrôleur au domicile de l'agent dans les cinq jours ouvrables suivant la réception de la demande. La décision du médecin contrôleur sera notifiée à l'agent lors de la visite.

Michèle HONORE,
 Secrétaire régionale.

Coin des jeunes

Notre bourse du travail en ligne.

Vous débutez votre carrière dans l'Enseignement officiel, la CGSP vous souhaite tout le bonheur que vous attendez de votre vie professionnelle.

Pour votre information et si cela est nécessaire, sachez que, par Enseignement officiel, on entend les réseaux de la Communauté française et de l'Officiel subventionné (communes et provinces).

Remarque : pour profiter de ce service, vous devez avoir une adresse Email.

> Vous êtes sans emploi ?

Veillez nous le faire savoir via le formulaire sur www.cgsp-enseignement.be/mons.

Le 1^{er} et le 15 de chaque mois, nous transmettons aux établissements de l'Enseignement officiel situés sur l'espace de notre régionale votre disponibilité sur le marché de l'emploi.

Les employeurs prendront directement contact avec vous.

> Vous avez trouvé un emploi ?

Veillez nous en informer au 065/34 40 00.

Il n'est pas utile de vous désinscrire en ligne.

> Vous n'avez pas été désigné(e) ?

Chaque quinzaine, renouvelez votre signalement de recherche d'emploi via ce même formulaire. (Important !)

> Vous occupez un intérim ?

Vous pouvez vous inscrire dans la bourse du travail avant la fin de celui-ci afin d'éviter des « trous » dans vos prestations et revenus.

Veillez signaler la date de fin d'intérim dans le champ « *remarque* »

> Vous postulez pour plusieurs fonctions ?

Complétez un formulaire par fonction.

Si vous souhaitez des **renseignements complémentaires** à propos des carrières dans l'enseignement, nous vous recommandons de prendre contact avec nous.

Tous nos vœux de réussite dans votre recherche d'emploi.

Michèle Honoré,

Marc Menu,



Coin des jeunes (suite)

Permanences pour calcul des vacances proméritées organisées à la CGSP Enseignement

Mardi 30 juin 2015 de 8 heures à 12 heures
Mercredi 1er juillet 2015 de 8 heures à 12 heures
Jeudi 02 juillet 2015 de 8 heures à 12 heures

A la rue Lamir, 18-20 à 7000 MONS
Droit aux congés payés ou vacances proméritées

Il s'agit des jours de vacances couverts par un pécule (régime privé) ou un traitement différé en fonction des prestations effectuées au cours de la période de référence. Cette période de référence est :

l'année scolaire qui s'achève pour les prestations effectuées en qualité de temporaire (de temporaire prioritaire) ou d'intérimaire dans l'enseignement.

Permanences du Secteur Enseignement

Les secrétaires régionaux Michèle HONORE (communes et Province) et Marc MENU (Communauté française) assureront les permanences du secteur jusqu'au mercredi 08 juillet 2015 inclus.

La reprise s'effectuera le mercredi 20 août 2015. Le Camarade Claude DURAY assurera ses permanences « DPPR et pension » jusqu'au mercredi 17 juin inclus et sera à nouveau là à partir du mercredi 20 août 2015

Coin des seniors



Le 27 mai, nous avons ouvert la ducasse de Mons avec nos aînés. C'est maintenant une tradition bien ancrée: le mercredi précédent le Doudou, nous recevons à la régionale nos affiliés pensionnés ou en fin de carrière. C'était une occasion supplémentaire de présenter les mesures qui vont porter atteinte aux pensions et aux aménagements de carrière.

Heureusement, le(s) verre(s) de l'amitié partagé(s) dans une bonne ambiance festive a (ont) fait passer la « pilule ». Le barbecue qui a suivi a prolongé agréablement ce moment de retrouvailles.

Ein v'là co pou ein an!

Jean Mathys

Claude Duray